

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on leader taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
- Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LA  
SEMAINE RELIGIEUSE  
DE  
QUÉBEC

---

Publiée avec l'approbation de

SON ÉMINENCE LE CARDINAL TISCHERENC, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

---

Propriétaire-Rédacteur: M. l'abbé D. GOSSELIN  
CURÉ DU CAP-SANTÉ

---

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Une piastre par an, payable d'avance, le numéro 2 cts

---

QUÉBEC :

DES ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DE A. COTÉ ET C<sup>IE</sup>

1869

## SOMMAIRE :

Causerie Religieuse 99.—Statistique Religieuse 10.—De la révélation des empêchements de mariages 101.—Une Cathédrale Flotante 102.—Une page in dite de l'histoire du Cap-Santé 102.—Confiance et indiscrétion 103.—Jurisprudence canonique 104.—Les saints de la Compagnie de Jésus 105.—Doctes irlandais et Geobiers anglais 105.—Un défi a propos de romans 106.—Nominations ecclésiastiques dans le Diocèse des Trois-Rivières 107.—La "Revue Canadienne" 107.—Revue des Sciences et des Lettres 107.—Nouvelles Religieuses 108.—Le Purgatoire abrégé pour les défunts et pour nous 109.—Histoire d'une persécution, par la Sœur Mieczyslawska, Basilienne 11.

## FÊTES DE LA SEMAINE

Lundi,	14 octobre.—S. Callixte, pape et mart, d.
Mardi,	15 " —Sto Thérèse, vierge, d.
Mercredi,	16 " —De la férie.
Jeudi,	17 " —Sto Bedwigo, veuve, s. d.
Vendredi,	18 " —S. Luc, evang. d. 2 cl.
Samedi,	19 " —S. Pierre d'Alcantara, d.
Dimanche,	20 " —Pureté de la Ste Vierge.

## OFFICES DES ÉGLISES DE QUÉBEC.

## BASILIQUE N.-D. DE QUÉBEC.

Messes basses le dimanche à 5 h., 6 h., 7 h., 8 h.—Grand'messe à 9½ h.; Vêpres à 2½ h.

## ÉGLISE DE LA BASSE-VILLE.

Messes basses le dimanche à 6.20 h., 7 h.—Salut. 7 h.

## ÉGLISE SAINT-ROCH,

Messes Basses le dimanche à 5½, 6½, 7½, 8½ h.—Grand'messe à 9½.—Catéchisme à 1 h., Vêpres à 2 h.

## CONGRÉGATION DE SAINT-ROCH.

Messe basse pour Congréganistes à 6½ S.—Grand'messe à 9½ h.; Vêpres à 2 h.; Sermon et Salut à 7 h.

## CONGRÉGATION DE LA HAUTE-VILLE

Messes basses à 5½, 6 et 7 h.—Sermon et Salut à 5 h.

## ÉGLISE S. JEAN-BAPTISTE.

Messes basses à 5½, 7 et 8 h.—Grand'messe à 9½ h.; Catéchisme à 1 h.—Vêpres à 2 h.—Archiconfrérie à 7 h.

## ÉGLISE SAINT-SAUVEUR.

Messes basses le dimanche à 5½, 6½, 7½ et 8½.—Grand'messe à 9½.—Vêpres à 2 h. et Archiconfrérie à 7 h.

## CHAPELLE N.-D. DE LOURDES.

Messes basses le dimanche à 6 et 7 h.

## TABLEAU DES QUARANTE-HEURES

Mardi,	15 octobre—S. Philémon,
Jeudi,	17 " —Ste Catherine.
Samedi,	19 " —S. Ephrem.

## OFFICES EXTRAORDINAIRES.

## AVIS.

Bureau de la *Semaine Religieuse* de Québec, Cap-Santé, comté de Portneuf.  
Toute personne qui recroite cinq abonnements a droit à un abonnement gratuit. On ne s'abonne pas pour moins d'un an. Les abonnés en retard sont priés de faire remise au plus tôt. On peut se procurer la série complète de la *Semaine Religieuse* pour l'année 1882, moyennant une piastre. Sur demande, la *Semaine Religieuse* recommandera aux prières les parents défunts de ses abonnés.

LE PROPRIÉTAIRE-RÉDACTEUR.

LA  
SEMAINE RELIGIEUSE  
DE QUEBEC

---

---

CAUSERIE RELIGIEUSE

---

Si Dieu maudit ceux qui scandalisent l'enfance, que sera-ce si le scandale vient de ceux-là mêmes qui sont obligés avant tous les autres de la guider dans la foi et de la vertu ? Hélas ! ce n'est pas une pure supposition : il est des parents scandaleux, sinon par malice diabolique, du moins par une imprudence ou une négligence bien coupable. L'enfant est essentiellement imitateur, et volontiers surtout il imite ses parents, qu'il a sans cesse devant les yeux, dont toutes les paroles sont pour lui des oracles, et toutes les actions des règles de conduite. De là le proverbe si connu : "Tel père, tel fils ; telle mère, telle fille."

Il est même vrai de dire que l'enfant semble plus enclin à imiter le mal que le bien. En effet, les mauvais exemples ont pour complice dans son cœur la pente naturelle de l'homme au péché ; les bons exemples, au contraire, ne sont que trop contrebalancés par la difficulté de la vertu. Il y a plus, la défense même de ce qui est mal, lui donne de l'attrait : " Nous tendons toujours à ce qui est défendu, a dit un poète latin, et dès qu'une chose est interdite, elle nous plaît." Saint Paul a dit la même chose. Un père, une mère auront donc beau faire les plus belles leçons à leurs enfants, s'ils leur enseignent le contraire dans leur conduite. " Les plus belles paroles d'un scandaleux ne sauraient édifier personne," a dit Tertullien.

Quoique puisse dire mère écrivain, faisait remarquer quelqu'un, jamais son enfant ne marchera droit. C'est justement cela : les paroles émanent, mais les exemples entraînent, comme le prouve le fait suivant. Un enfant de quatre ou cinq ans blasphémait ;

son père, qui lui avait appris cet horrible péché par son exemple, l'en reprit vivement : " mais, papa, lui dit l'enfant, quand je serai grand comme toi, je pourrai aussi jurer ? "

Il s'ensuit donc qu'une mère a un double motif d'éviter le péché : le respect de la présence de Dieu, et le respect de sa jeune famille, témoin habituel de sa conduite. Au reste, bien des paroles et des actions indifférentes en elles-mêmes, ou du moins peu coupables, peuvent être de grands scandales pour l'enfance. Les mères le savent, mais ce qu'elles paraissent parfois ignorer, c'est qu'un enfant de trois ou quatre ans a déjà des oreilles pour entendre et des yeux pour voir ; que, ce qu'il voit ou entend se grave profondément dans sa mémoire vierge ; qu'il est très curieux, très désireux de comprendre ce qu'il ne comprend pas, surtout ce qu'on semble vouloir lui cacher en parlant à mots couverts ; que souvent il feint de ne rien voir, de ne rien entendre, ou fait même semblant de dormir, s'il est au lit, afin que l'on parle et agisse plus librement en sa présence.

La conclusion de tout ceci est que les paronts sont obligés de s'abstenir, en présence de leurs enfants, non seulement de tout ce qui est positivement mal, mais au-ti de tout ce qui est de nature à flétrir leur innocence, ou à les mettre sur la voie de savoir ce qu'ils doivent ignorer. Il faut qu'un jeune homme et une jeune fille puissent dire à vingt-cinq ans : " je n'ai jamais vu pécher ma mère. " Et cela ne suffit pas, il faut en outre qu'une mère édifie positivement ses enfants par une conduite pleine de gravité, de décence, par respect pour son mari, sa piété dans la prière, sa patience, son application à ses devoirs ; il faut, en un mot, qu'elle puisse dire à ses enfants : Soyez mes imitateurs ; et que, quand on leur fait l'éloge d'une vertu quelconque, ils se disent involontairement à eux-mêmes ; " Ainsi fait ma mère. "

On dira peut-être : c'est beaucoup exiger. C'est vrai, cependant avec la grâce de Dieu et de la bonne volonté, on peut éviter de scandaliser ses enfants, et leur donner jusqu'à un certain point le bon exemple ; sans être parfait, on peut du moins se composer en leur présence.

Mais ne voyons nous pas assez souvent des enfants élevés par des parents chrétiens, d'une conduite irréprochable, faire naufrage à l'âge où les passions s'éveillent ?

Hélas ! ceci n'est que trop vrai ; et de là pour toute mère la nécessité d'une surveillance active, inquiète, non interrompue, sans trêve ni repos sur ses enfants. Une mère ne peut jamais, ni le

jour, ni la nuit, perdre son enfant de vue ; elle ne doit se décharger de ce soin sur personne ; et, si c'était possible, elle devrait se doubler, en quelque sorte, afin de suivre partout ceux qui sortent de la maison, tout en demeurant auprès de ceux qui y restent.

(A Suivre)

### STATISTIQUE RELIGIEUSE

La Province de Québec comptait en 1791, dit M. E. Rouillard, dans son intéressant travail sur les almanachs canadiens, 3 évêques, 148 prêtres, 41 religieuses à l'Hôpital-Général de Québec, 17 à l'Hôpital-Général de Montréal, 31 à l'Hôtel-Lieu de Québec, 30 à l'Hôtel-Dieu de Montréal, 39 aux Ursulines de Québec, 19 aux Ursulines de Trois-Rivières, et 57 sœurs de la Congrégation. (1)

#### De la révélation des empêchements de mariages

1o Il y a en soi obligation grave de révéler les empêchements, même occultes, de mariage. Le bien de la Religion, la charité et le précepte de la publicité des bans exigent cette révélation.

2o Cette obligation incombe d'une manière générale à tous les fidèles de n'importe quel sexe ou quel âge, de n'importe quelle paroisse ou diocèse, ainsi qu'aux parents et aux amis. La raison en est que cette loi est portée au nom de l'Eglise, à laquelle tous les chrétiens sont soumis, et qu'elle s'a. puie sur un précepte naturel de religion et de charité qui regarde tout le monde.

3o Bien que, le mariage une fois célébré, la loi positive qui oblige de révéler les empêchements de mariage cesse d'exister ; cependant la loi de charité, suivant les circonstances, peut encore exiger cette révélation.

4o La révélation des empêchements de mariage doit être faite au plus tôt, de crainte que le mariage n'ait lieu avant qu'on ait eu le temps d'avertir qui de droit.

Il est peut-être bon d'ajouter que les futurs époux sont tenus, eux aussi, de faire connaître les empêchements qui s'opposent à leur mariage.

Celui qui connaît seul un empêchement qu'il est même incapable de prouver, n'est pas exempt pour cela d'en faire la révélation.

(1) La province de Québec comprenait alors Québec et Ontario.

On doit également révéler les empêchements connus même sous le sceau du *secret commis* et reçu après avoir juré de n'en rien dire. Cependant, si l'empêchement est diffamatoire, il est mieux d'avertir les futurs époux eux-mêmes, à moins de croire que l'avertissement sera probablement inutile, ou qu'il y a danger à retarder d'avertir l'autorité.

Enfin, très probablement ne sont pas tenus à la révélation ceux qui connaissent quelque empêchement de mariage sous le sceau du secret professionnel. Le bien commun paraît exiger qu'il en soit ainsi. Mais ceux qui se trouvent dans ce cas, à moins d'être convaincus que l'avertissement ne servira de rien, doivent au moins avertir les futurs époux de ne pas contracter mariage.

### UNE CATHÉDRALE FLOTTANTE

Nos lecteurs savent qu'un évêque du Brésil a transformé un navire en église et que cette cathédrale flottante remonte ou descend le fleuve des Amazones, s'arrêtant sur tous les points des rives du fleuve habitées par des fidèles, pour leur permettre de s'approcher des sacrements.

Le gouvernement moscovite, s'inspirant de cette idée, vient de faire construire un wagon-église et un wagon-école qui circuleront sur la nouvelle ligne ferrée trans-caspienne, les voitures parfaitement aménagées voyageront d'un bout de l'année à l'autre sur la voie qui sillonne les steppes turcomanes, s'arrêtant un temps plus ou moins long dans les localités dépourvues de temples et d'écoles. Le wagon-église comporte tout ce qui est nécessaire pour la célébration des offices. Le wagon-école est divisé en plusieurs compartiments : appartement pour le maître, salle d'étude, bibliothèque, etc.

### Une page inédite de l'histoire du Cap-Santé

*M. l'abbé Maximin Fortin, 12<sup>e</sup> curé 1874-1887.*

(Suite)

Aux fidèles de la paroisse du Cap-Santé, Salut et bénédiction en Notre Seigneur.

La Justice et la Religion, N. T. C. F, exigent que tous ceux qui reçoivent des secours spirituels de la part du curé, contribuent pour leur part à sa subsistance.

Comme il y a, dans la paroisse du Cap-Santé, des familles qui ne

vivent pas de la culture de la terre et qui ne contribuent en rien ou presque rien à la subsistance du curé, nous avons jugé qu'il était juste et convenable d'exiger de leur part quelque chose pour cet objet.

C'est pourquoi nous avons réglé et ordonné, réglons et ordonnons ce qui suit : 1o A commencer dès l'année 1886, chaque famille qui ne vit pas de la culture de la terre, payera au curé la somme de cinquante centins pour chaque communiant. 2o La même somme de cinquante centins devra être payée par chaque serviteur, servante ou autre personnes qui vit de son travail. 3o La susdite somme de cinquante centins sera payable comme la dîme, au temps de Pâque.

Nous déclarons que la capitation susdite étant due par Religion, par obéissance et par justice, quiconque refusera de la payer se rendant coupable d'une faute grave, ne peut être admis aux sacrements de l'Église même à l'article de la mort, à moins qu'il ne soit repentant de sa faute et disposé à la réparer dès qu'il le pourra.

Sera la présente Ordonnance lue et publiée au prône de la messe paroissiale du Cap-Santé, et insérée dans le livre de la fabrique.

Donné à Québec sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing de notre sous-secrétaire, le treizième jour de novembre mil huit cent quatre-vingt-cinq.

E. A. Arch. de Québec.

Par monseigneur,

C. O. GAGNON, Ptre, S. Secrétaire.

#### Confiance et indiscrétion

1o *Source et principe.*—L'indiscrétion a son principe dans la curiosité.....vous voulez tout savoir, tout entendre.....et alors vous devenez indiscrète dans les curiosités de votre imagination qui se livre aux suppositions téméraires.....indiscrète dans vos questions provocantes.....indiscrète dans vos visites faites pour nourrir votre curiosité.....

L'envie et la méchanceté provoquent les indiscrétions.....une âme jalouse est indiscrète.....recherche les fautes des autres .....vit de scandales..... dénature les intentions.....invente des motifs pour diminuer les mérites.....

2o *Effets et dangers.*—Que de froideur survenue entre des familles, des personnes, par suite de paroles indiscrètement



répétées... remontez à la source des ruines de la maison, d'événements regrettables ou scandaleux, souvent vous trouverez une parole indiscrette, un secret mal gardé.....

Que d'indiscrétions dans les conversations de la famille où les parents sont les premiers à soulever la tempête au cœur de leurs enfants, en parlant de tout sans retenue.....

Que de questions indiscrettes, de confidences téméraires, surtout parmi les jeunes personnes..... combien qui ont à se reprocher de porter une fatale lumière au milieu d'une chaste et pieuse ignorance, et qui tourmentent ainsi la paix et la vertu de leurs compagnes.

La piété elle-même n'est pas à l'abri de l'indiscrétion, lorsqu'elle ne respecte pas les secrets du saint tribunal, et qu'elle provoque de mutuelles et imprudentes confidences.....

30 *Conseils et moyens.*—Évitez toujours ce que vous blâmez chez les autres..... vous trouvez flétrissant le titre d'indiscrette, ne le méritez pas..... d'une nature expansive, généreuse, aimante, vous tomberez facilement dans les embarras de l'indiscrétion.

Avec votre caractère facile, on aime à se répandre, à parler..... bonne, vous ne croyez pas les autres méchants, capables d'abuser de vos confidences..... prenez garde, respectez les secrets des autres, ne provoquez pas leur indiscrétion..... les âmes indiscrettes seront sévèrement jugées, ayant à répondre de leurs fautes et de celles qu'elles occasionnent.

---

#### Jurisprudence canonique

Sous quel nom faut-il inscrire, au baptême, les enfants issus d'une union civile, lorsque la femme est divorcée du vivant de son premier mari ?

Le "Canoniste Contemporain" répond ce qui suit : Le père putatif étant admis, le cas échéant, à désavouer l'enfant, et la loi civile devant, dans l'espèce, reconnaître pour père le second mari de cette femme divorcée, l'enfant doit être inscrit sous le nom de ce second mari. Le curé inscrira donc l'enfant sous les noms du père et de la mère véritables, en indiquant, dans les termes les moins blessants qu'il pourra, et le divorce de l'un ou de l'autre des parents, et leur union purement civile.

En agissant ainsi, il ne reconnaît et n'approuve pas plus le divorce, que le curé qui inscrit un enfant naturel sous le nom du

père qui le reconnaît, n'approuve la conduite de ce dernier. D'ailleurs, cette sorte de reconnaissance des faits est requise par la nécessité de constater la filiation de l'enfant, et laisse absolument nul le prétendu mariage.

### LES SAINTS DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Rien ne favorise plus l'éclosion des vertus héroïques que la persécution. Aussi la Compagnie de Jésus compte déjà un grand nombre de ses membres inscrits dans le catalogue des Saints. Sans cesse persécutée, selon le vœu de son illustre fondateur, elle trouve au sein de ces épreuves une occasion d'ajouter sans cesse de nouveaux rayons à son auréole déjà si lumineuse et si belle. La liste suivante en dira plus que les discours les plus éloquents :

S. Ignace de Loyala.	S. Paul Miki, scolastique, martyr.
S. François-Xavier.	S. Pierre Claver.
S. François de Borgia.	S. Jean Borehmans.
S. Louis de Gonzague, sec.	S. Alphonse Rodriguez.
S. Stanislas Kostka, novice.	S. Jean de Goto, martyr.
S. Jean François Régis.	S. Jacques Kisai, martyr.
S. François de Hieronymo.	

Outre ces treize saints, la Compagnie de Jésus compte aussi 82 Bienheureux- 13 saints et 82 bienheureux ! ce n'est vraiment pas mal, pour une Société que des farceurs accusent en ce moment de mettre en pratique le principe : " la fin justifie les moyens. "

Il est bien facile de lancer une accusation et souvent difficile de la prouver, si nous en jugeons par les exceptions déclinatoires que ne cessent de présenter les individus qui, depuis six mois, ahurissent le public.

### DÉPUTÉS IRLANDAIS ET GÉOLIERS ANGLAIS

Une protestation que l'on attribue à un ancien ministre de M. Gladstone, vient d'être publiée sous le titre : " Députés irlandais et géoliers anglais " Cette protestation nous apprend que vingt-deux membres du Parlement, dix-huit prêtres, un grand nombre d'avocats, de médecins, de directeurs de journaux, de respectables boutiquiers et de fermiers aisés, 1,660 fermiers et ouvriers agricoles, des femmes et des enfants, ont été emprisonnés et traités comme des criminels de droit commun.

A son entrée en prison, le condamné est mis dans un bain et a les cheveux rasés ; il est obligé de porter l'uniforme de la prison : on le force à dormir, s'il le peut, pendant le premier mois, sur un lit de planche sans matelas. Il est forcé de se contenter de la ration servie, qui, pendant les trois premiers mois, est certainement insuffisante pour un homme en bonne santé. Il est obligé d'échiffer une certaine quantité d'étoupe tous les jours, de faire sa promenade en compagnie des criminels de droit commun.

Le seul livre autorisé pendant le premier mois est la Bible, et le prisonnier ne peut recevoir de visites de ses parents et les amis qu'à de longs intervalles, et sous la surveillance d'un gardien.

Maintenant que la société protectrice des animaux paraît florissante dans toutes les parties de l'Angleterre, on devrait songer à y fonder une société protectrice des êtres humains.

#### UN DÉFI A PROPOS DE ROMANS

Comme la *Presse* de Montréal est un journal qui a beaucoup de circulation, même dans le district de Québec, nous croyons devoir communiquer à nos lecteurs le défi que lui porte un de ses confrères, à propos de romans.

“ Je le répète, dit ce confrère à la *Presse*, le roman que vous publiez actuellement est tout à fait vilain et je supplie les bons chrétiens de le juger comme il le mérite, et de le repousser avec énergie.

“ Si vous niez ce que je viens d'avancer, je vous invite à soumettre au jugement de l'Ordinaire les numéros de la *Presse* 17, 19, 21, 22 août dernier, 4 et 5 septembre courant et de publier ensuite le jugement de Monseigneur. Si ce jugement vous est favorable, je rétracterai ce que je viens de dire. Est-ce accepté? ”

Nos lecteurs sauront plus tard si le défi a été accepté, car le journal qui l'a porté devra l'annoncer.

Cet incident nous rappelle l'action en dommages intentée, en juin dernier, contre la *Justice*, par les édités de la *Bibliothèque* à 5 cents. Maintenant que la vacance judiciaire est terminée, il n'y a pas de doute que ces derniers vont se hâter de procéder, et de mettre la *Justice* en demeure de prouver la vérité de ses affirmations.

## Nominations Ecclésiastiques dans le Diocèse des Trois-Rivières. (1)

- 1o M. Telesphore Laffêche, Curé à Maskinongé.  
 2o " Michel Janelle, Desservant à St. Adelphe et résidant à Ste. Thècle.  
 3o " Euchariste Héroux, Vicaire à Maskinongé.  
 4o " Thomas Caron, 2e " à La Rivière du Loup.  
 5o " Auguste Gouin, 1er " à Yamachiche.  
 6o " Napoléon Comeau, 2e " à "  
 7o " Ernest Béland, " à N.-D. du Mont-Carmel.  
 8o " Noé Villeneuve, " à St. Stanislas.  
 9o " Nérée Désilets, " à St. Luc.  
 10o " Pierre Boalay, " à Champlain.  
 11o " Louis Lenoucourt, Professeur au Sém. des T.-R.  
 12o " Eloi de Déguise, Etudiant à Rome.

Evêché des Trois-Rivières, } J. F. BÉLAND, Ptre  
 30 septembre 1889. } Chancelier.

## LA " REVUE CANADIENNE "

Sommaire du numéro de septembre :

Mémoire sur le P. Marquette, par J. Viger. Journalistes Jacobins, par A. de B. Les Pins, par G. Desaulniers. Les premiers almanachs canadiens, par Eugène Rouillard. Rose-Marie, par V. H. Bulletin Bibliographique par D. C. Antiquité reculée de l'homme non prouvée.

## REVUE DES SCIENCES &amp; DES LETTRES

BI MENSUELLE

Rédacteur en chef : Dr Maurice DE THIERRY

Directeur-Administrateur : ARTHUR BOGHEM

Sommaire du numéro du 1er Septembre 1889

La taille du diamant, R. Jagnaux.—Les comédiens décorés, Dr A. Cabanès.—Sensations au desert et sur mer (*suite*), A. Cu villier-Fleury.—Courrier de l'Exposition. Lara.—Académies et Sociétés savantes, De Causade.—Chronique scientifique, G. Messager.—Récérations philologiques, Urbain Deschartres.—Bibliographie, Verhaeghe.—2,000 recettes, Dr Detez.—Petits correspondances, "".

Rédaction et Administration ; 10 & 12, rue RICHER PARIS

(1) M. l'abbé J. F. Béland voudra bien accepter nos sincères remerciements pour l'envoi de cette communication.

## NOUVELLES RELIGIEUSES.

## QUÉBEC

M. l'abbé A. Gauvreau, curé de N.-D. de Lévis, a célébré, mercredi dernier, le vingt-cinquième anniversaire de son ordination à la prêtrise. Nos félicitations et nos souhaits les plus sincères.

Les RR. PP. Oblats de St. Sauveur ont fait ériger le 29 septembre dernier, dans le cimetière de la paroisse, un nouveau chemin de croix qui a coûté près de \$1500. La bénédiction a été faite par Mgr H. Têtu, et le sermon de circonstance a été prêché par le R. P. Gladu.

## OTTAWA

Voici le programme suivi lors des fêtes religieuses qui viennent d'avoir lieu à Ottawa: Mercredi, 9 octobre, grand'messe pontificale à la Basilique; installation du chapitre de la Cathédrale, et dévoilement de la statue de Mgr J. E. Guigues, premier évêque d'Ottawa; dans la soirée, adresse de bienvenue aux élèves, inauguration officielle de l'Université; collection de diplômes et soutenance d'une thèse par le R. P. Antoine.

Judi, 10 octobre, grand'messe solennelle dans la chapelle du Collège; dévoilement de la statue du R. P. Tabaret; adresse et grand dîner donné aux élèves par les directeurs de l'Université.

## ALLEMAGNE

La Gazette de Berlin, dans un article très curieux sur l'épiscopat allemand, se pose en admirateur de la hiérarchie catholique, ouverte à tous. Elle montre les trois principaux prélats de l'Allemagne du Nord, sortis des rangs du peuple

Mgr Kr. mentz, de Cologne, est fil-d'un boucher de Coblenz.

Mgr Dinder, de Posen, est fils d'un petit cordonnier de Rossel. Son frère est tailleur à Elbing.

Enfin, le prince-archevêque de Breslau, Mgr Kopp, est fils d'un pauvre tisserand de Duderstad, dans le Hanovre.

## ESPAGNE

—Le *Movimiento católico*, nous apporte d'intéressants détails sur une conversion qui a fait une profonde impression en Espagne.

José Huertas, âgé de vingt-trois ans, médecin et publiciste, collaborait à deux journaux rationalistes très connus: *Los Dominicales* et *El Motín*. Spirite et franc-maçon (33<sup>e</sup> degré), il était l'âme de la secte maçonnique de Grenade.

Vers le milieu du mois passé, un ami dévoué le conduisit au collège des Jésuites de Talavera et lui faisait faire une retraite. Au sortir de cette retraite, il a écrit à S. Gr. Mgr l'Archevêque de Grenade une lettre dans laquelle, après avoir fait une profession de foi catholique, il demande pardon au Souverain Pontife, à l'Archevêque, au clergé et aux fidèles de ses égarements et de ses scandales.

Il est entré, le 31 août, au noviciat de la Compagnie de Jésus et il a pris l'habit le dimanche 8 septembre.

#### JÉRUSALEM

Mgr Piarri, le nouveau patriarche latin de Jérusalem, a dû partir pour la Terre-Sainte au commencement d'octobre.

On sait que le patriarcat latin de Jérusalem a été rétabli en 1847 ; il n'existait plus depuis 1391. Au moment de son rétablissement, le nombre total des catholiques romains, dans toute la Palestine, atteignait à peine le chiffre de quatre mille. Il ne comprenait alors que dix églises, savoir : Jérusalem, Bethléem, Nazareth, Jaffa, Saint-Jean-d'Acre, Caïffa, Ramleh, Aïn-Karim, et dans l'île de Chypre, Larnaca et Nicosie. Aujourd'hui la population catholique a plus que doublé dans ces paroisses. En outre, vingt-trois missions et stations comptant aujourd'hui près de cinq mille catholiques, ont été fondées par les soins de NN. SS. Valerga et Bracco.

La population catholique du rite latin s'est donc accrue de près de dix mille âmes depuis le rétablissement de la hiérarchie ecclésiastique. Mais, ce qui est encore plus important, c'est la création de foyers nouveaux d'apostolat et de civilisation par la fondation de communautés religieuses et d'écoles : sept communautés d'hommes et trente-deux communautés de femmes, quatre orphelinats de garçons et quatre hôpitaux.

#### LE PURGATOIRE ABRÉGÉ POUR LES DÉFUNTS & POUR NOUS.

*Lectures et prières, enrichies d'exemples, destinées à sanctifier*

LE MOIS DE NOVEMBRE

Par le Père L. Bronchain, Rédemptoriste.

Volume in-18 de 332 pages.....1,25

C'est une pensée bien consolante que celle de pouvoir venir en aide à nos chers défunts par nos bonnes œuvres, nos mortifications et nos prières, et de nous mettre ainsi en rapport presque continu avec eux. Le livre que nous offrons au public rend cette

vérité sensible, en réveillant notre foi au dogme du Purgatoire, autant par les faits que par la doctrine. Il nous fournit les motifs et les moyens de délivrer les âmes détonnées dans les prisons de la Justice divine, et nous donne de sages conseils pour éviter nous-mêmes un jour les cruels supplices qu'elle y endurent. Les vérités enseignées dans ce livre, les traits intéressants qu'on y raconte, la perfection évangélique qu'on y expose avec clarté, tout contribue à le rendre aussi utile qu'agréable, aussi capable de produire des fruits de salut, que de charmer les lecteurs pieux.

Pour lui donner une forme plus adaptée à la liturgie et à la dévotion privée, on l'a divisé en trente et un jours ou chapitres, destinés à sanctifier le mois de novembre, qui est consacré aux âmes du Purgatoire. Cela n'empêche pas qu'il puisse aussi servir, le reste de l'année, à nourrir la piété et à réveiller dans les cœurs des désirs toujours plus vifs d'une solide perfection. Car on y trouve une doctrine aussi saine qu'étendue sur les diverses vertus qui font les saints, c'est-à-dire les âmes dignes de monter, après cette vie, directement au ciel sans passer par le feu de l'expiation.

Une courte notice sur plusieurs Associations, formées au profit des défunts, compose le dernier chapitre. Il montre ainsi à tous les chrétiens comment ils peuvent aider, à peu de frais, leurs proches, leurs parents décédés. — Suit enfin un recueil de Prières indulgenciées, appropriées aux exercices ordinaires de la piété chrétienne, comme sont : l'offrande de la journée, la sainte Messe, la Communion, la Visite à Jésus et à Marie, les Oraisons journalières et beaucoup d'autres prières, toutes enrichies d'indulgences les plus authentiques.

On connaît le succès étonnant qu'a obtenu l'auteur avec ses précédents ouvrages : *Les Enseignements du Chemin de la Croix*, *les Richesses* et *les Merveilles du Rosaire*, au *Pied du Crucifix*, et enfin *les Méditations* dont toutes les maisons religieuses et les personnes pieuses font leurs délices. L'auteur semble avoir réuni encore plus d'éléments de succès dans son dernier ouvrage ; nous n'hésitons donc pas à déclarer que l'apparition du *Purgatoire abrégé* fera sensation dans le monde religieux.

Ajoutons que l'exécution typographique est en parfaite harmonie avec le charme séduisant de ce beau livre. Une gravure de Notre-Dame du Suffrage, d'élégantes vignettes parsemées dans l'ouvrage, en font comme un précieux bijou.

**HISTOIRE D'UNE PERSECUTION, PAR LA SŒUR  
MIECZYSLAWSKA, BASILIENNE**

(Suite)

Pendant l'hiver (1840-1841) nous fûmes visitées deux fois par le ci-devant évêque grec-uni de Polock, nommé Huzyn-ki, l'un des trois évêques apostats. On voyait qu'il était déchiré de remords ; les seules paroles que nous lui entendîmes prononcer furent celles-ci : Comment vous portez-vous ? Puis en parlant il nous disait : Portez-vous bien. Il paraissait honteux de son apostasie. Pendant qu'on lui lisait la liste des sœurs, il avait souvent des larmes aux yeux. Siemaszko le dénonça comme atteint d'aliénation mentale, parce qu'il avait refusé d'ajouter de nouvelles tortures à celles que nous endurions déjà.

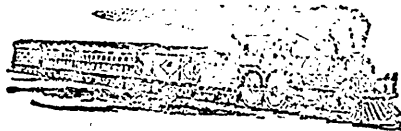
Les ezernices de Polock nous traitèrent de la même manière que celles de Witeb-ki avec la différence que, comme elles étaient plus nombreuses, elles nous faisaient souffrir davantage ; nous avions plus d'occupations auprès d'elles et plus de coups de bâtons.

Quand aux travaux forcés, le plus pénible était de casser les pierres ; les outils nous manquaient, il fallait les briser avec une autre pierre ; la fatigue que nous éprouvions était si grande que les os de nos bras en étaient déboîtés ; ils sortaient de leurs jointures, et nous nous trouvions dans l'impossibilité d'agir, jusqu'à ce que nous nous les fussions remis mutuellement à leur place. Nos cous et nos têtes se couvrirent de glandes très douloureuses ; nos mains enflaient et se fendaient, le sang en coulait, ainsi que des autres parties de nos corps, quelquefois avec tant d'abondance que nos vêtements en étaient imprégnés et qu'il se répandait jusqu'à terre. A chaque instant nous sentions nos forces défaillir et nous croyions expirer.

Notre souffrance était si grande, notre corps dans une agitation si continuelle et si douloureuse, nos os étaient tellement brisés, qu'il n'y avait pas moyen de nous coucher ni de fermer l'œil, à cause des douleurs de tête que nous ressentions. Nous passions les nuits assises, adossées l'une à l'autre. Cependant le bon Dieu donnait de nouvelles forces à ses ouvrières, qui travaillaient toujours de très bon cœur. Les travaux dont on nous surchargeait étaient évidemment au-dessus de nos forces. Par surcroît de cruauté, jamais on ne permettait aux Sœurs de s'entr'aider : nous souffrîmes de cette défense surtout en travaillant à la construction du palais de Siemaszko.

(A suivre.)





## CHEMIN DE FER

# QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX

— DE QUEBEC A STE-ANNE DE BEAUPRE —

ALLANT A L'EST. Lisez en descendant.				STATIONS.	ALLANT A L'OUEST.			
Dimanche seulement.		Tous les jours Dim. excepté.			Tous les jours Dim. excepté.		Dimanche seulement.	
Exp.	Exp.	Exp.	Exp.		Exp.	Exp.	Exp.	Exp.
P. M.	A. M.	P. M.	A. M.		A. M.	P. M.	A. M.	P. M.
6.00	7.45	6.30	7.30	Hedleyville	6.30	4.15	7.15	5.15
6.05	7.50	6.35	7.35	Beaugort	6.20	4.05	7.05	5.05
6.20	8.02	6.50	7.47	Montmorency	6.07	3.50	6.52	4.50
6.35	8.20	7.05	8.05	L'Ange Gardien	5.50	3.35	6.35	4.35
6.45	8.40	7.25	8.25	Chateau Richer	5.30	3.20	6.15	4.20
7.15	9.00	7.45	8.45	Ste-Anne	5.15	3.00	6.00	4.00

Lisez en montant

DES TRAINS SPÉCIAUX POUR PELÉRINAGES CIRCULERONT TOUS LES  
DIMANCHES JUSQU'AU 1er OCTOBRE 1889.

DÉPART: Hedleyville 6.00 a.m.    Arrivés à Ste-Anne 7.15 a.m.  
 "    Ste-Anne 11.30 a.m.    "    Hedleyville 12.45 p.m.  
 "    Hedleyville 1.30 p.m.    "    Ste-Anne, 2.45 p.m.

Prix du passage aller et retour 1ère classe \$0.85, 2nde classe \$0.60.  
 Grande réduction pour pèlerinage de 100 ou plus.

Pour autres informations s'adresser à

G. S. CRESSMAN,  
Gérant.

W. R. RUSSELL,  
Surintendant.

## CONCORDIA VINEYARDS

# VIGNOBLES CANADIENS

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par Son Eminence le Cardinal Tache-  
 reau et tous les Evêques de la Puissance. Vin de Table ou Claret  
 de première qualité.

Pour prix, etc., s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sand-  
 wich, Ont., ou à M. J.-A. LANGLAIS, Québec.